



Mairie de
Gauville la Campagne

Séance n°2024 -2

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 mars 2024 2024 à 20 h 30

Date de convocation 05 mars 2024

Le **11 mars 2024** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 mars 2024 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Luc DESHAYES, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Vanessa MARIE (pouvoir à F Canel), Marie-Claude FAUDEUX (pouvoir à A Dufour), Sébastien CANIVET (pouvoir à H Bureau), Benoît RAVON, Sandra LETELLIER

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M BUREAU a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : compte administratif 2023
- Délibération : compte de gestion 2023
- Délibération : affectation du résultat 2023
- Délibération : église remplacement électro tintement
- Délibération : adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
- Délibération : création de poste d'adjoint technique permanent
- Préparation du budget communal 2024
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 31 janvier 2024

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023 (DELIBERATION 2024-S02-D1)

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 dont lecture est donnée par M Dufour et qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
- Report excédent 2022 :	479 061.06 €	- Report déficit 2022 :	- 11 045.13 €
- Dépenses 2023 :	390 863.31 €	- Dépenses 2023 :	295 492.03 €
- Recettes 2023 :	431 533.25 €	- Recettes 2023 :	91 185.12 €
- Excédent 2023 :	40 669.94 €	- Déficit 2023 :	- 204 306.91 €
- Excédent de clôture cumulé :	519 731.00 €	- Déficit de clôture cumulé :	- 215 352.04 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (à l'exclusion de Mme le Maire) approuve le compte administratif communal 2023.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses d'investissement à 40 967 € et en recettes d'investissement à 108 663 €

VALIDATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2023 (DELIBERATION 2024-S02-D2)

Le compte de gestion de la commune transmis par les services de la Trésorerie est identique au compte administratif. Le Conseil Municipal à l'unanimité (à l'exclusion de Mme le Maire) approuve ce compte de gestion 2023.

AFFECTATION DU RESULTAT (DELIBERATION 2024-S02-D3)

Après calcul des restes à réaliser, l'affectation du résultat est exposée au Conseil

372 074.96 € seront inscrits en excédent reporté de fonctionnement

215 352.04 € seront inscrits en déficit reporté d'investissement

147 656.04 € seront affectés au compte 1068

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Mme le Maire reprend part aux discussions suivantes.

EGLISE – REMPLACEMENT DE L'ELECTRO TINTEMENT (DELIBERATION 2024-S2-D4)

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Bodet pour remplacement de l'électro tintement hors service de la cloche de l'église et qui s'élève à 1 255 € HT. Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis sous réserve de l'obtention des fonds de concours que Mme le Maire est chargée de solliciter à EPN.

ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE (DEL 2024-S2-D5)

Les appels d'offres étaient jusqu'en 2023 passés sous la plateforme de dématérialisation du Département. L'exécution de cette prestation est dorénavant portée par le syndicat Eure Normandie Numérique et son Agence du Numérique. Il convient donc de délibérer afin d'adhérer à cette nouvelle plateforme. Le coût de l'adhésion sera calculé au prorata du nombre d'habitants soit 0.10 € par habitant par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Madame CANEL Françoise (Maire)
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT (DELIBERATION 2024-S2-D6)

M Geslin a été recruté en 2001 sous l'intitulé agent d'entretien pour remplacer un précédent employé

L'intitulé du poste a évolué pour devenir adjoint technique territorial.

M Geslin a bénéficié en 2023 d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2nd classe après création du poste sous ce grade.

Le Conseil en décembre dernier s'est montré favorable à la stagiariation de M Rouxel engagé initialement comme contractuel qui à terme remplacera M Geslin lors de son départ prochain à la retraite.

Le poste de M Geslin avant son avancement de grade continue d'exister mais sous son appellation d'origine d'agent d'entretien.

Pour repartir sur des bonnes bases, il est décidé de créer le poste d'adjoint technique territorial permanent 35h/semaine afin de pouvoir l'attribuer à M Rouxel.

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2024

Mme le Maire présente aux membres du Conseil une ébauche de budget provisoire pour 2024.

Le Conseil dans l'ensemble valide ce projet. Il sera ajouté la dépense précédemment votée pour la cloche de l'église et de menues choses type percolateur. Des correctifs seront apportés en fonction des informations reçues en mairie (Participation au SIVOS, imposition, dotations....)

Concernant le bâtiment technique. Nous avons reçu l'accord de permis de construire, nous restons dans l'attente de la décision d'attribution de dotation de l'Etat (DETR) et de fonds de concours par EPN.

Le budget est proposé avec 2 emprunts pour couverture partiel de ce projet,

l'un en prêt court de 100 000 € pour financer la TVA en attente de son reversement 2 ans après les travaux.

L'autre de 150 000 €

DIVERS

La rétrocession de la voirie du Clos des Vergers est soumise à la réalisation complète des travaux demandés, Des travaux de voirie ont été partiellement faits et nous sommes dans l'attente de ceux à venir.

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle est amenée à prendre un arrêté pour déléguer ou non son pouvoir pour l'application de la réglementation en matière d'affichage publicitaire. Elle prévoit de le conserver.

L'enseigne Brico Dépôt est pressentie pour une implantation sur la commune de Gravigny

Pour la deuxième fois, malgré un avis unanime de la Commission départementale de l'action commerciale, des recours ont été déposés auprès de la Commission nationale. Ce passage est prévu au mois d'Avril. M le Maire de Gravigny nous soumet une motion de soutien à ce projet (pétition) à faire signer si possible par les habitants. Cette pétition est proposée en mairie à la signature des gouvillais.

Mention sera portée sur panneau pocket.

Il est demandé s'il est vrai que nous n'aurions plus le droit de tailler les haies après le 15 mars. Sans information, sur le sujet, contact sera pris avec la Préfecture ou la DDTM.

Mme Losseau demande s'il est possible d'organiser un troc aux plantes et de passer la commande de terreau pour la commune. Il n'y a aucune objection.

M Bureau explique la situation du SIVU, ses problèmes de financement, de recrutement, les impayés. Le budget vient d'être voté avec une augmentation de la cotisation passée progressivement de 5 479 € en 2022 à 10 507 € en 2024 toujours en fonction du nombre d'enfants sur la commune (soit 166) jusqu'à 25 ans depuis 2023. Le nombre d'enfants utilisant les services du SIVU sera demandé.

Mme Losseau signale un fil électrique passant au-dessus de la voie verte au-delà de la décharge et sur lequel des arbres prennent appui. Signalement sera fait à EDF.

M Stein, concernant l'installation d'une vidéosurveillance sur la commune souhaite un débat préalable pour arrêter la volonté ou non de finaliser ce projet. M Fer considère cette installation sous l'angle de la protection, Mme Canel revient sur le vol de matériel communal par effraction. Elle y voit la possibilité en cas de souci, cambriolage de relever une plaque de voiture suspecte. M Bureau de par sa profession n'est pas contre cet outil pouvant être dissuasif sur la petite délinquance mais est plus dubitatif pour des délinquants plus experts. Une réquisition des films peut être faite pour des accidents ou agressions corporels mais peu ou pas réalisée pour des petits dégâts matériels. M Rouland se demande ce que cela apporterait de mettre une caméra sur la décharge. Mme Canel mettra la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.